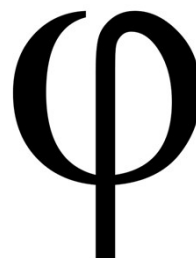


RÉUNION D'INFORMATION - ATELIER DE PHILOSOPHIE EN T BCP

MERCREDI 7 JUILLET 2021 - VISIOCONFÉRENCE



Présentation des intervenants

- Brigitte Estève-Bellebeau, IA-IPR de philosophie, académie de Poitiers – en extension sur l’académie de Limoges
- Catherine Marival, IEN de lettres-histoire et géographie, académie de Limoges
- Jean-Philippe Léopoldie-Uscain, IEN de mathématiques-sciences, académie de Limoges

Objectif de cette réunion d'information

Présenter la stratégie académique dans la mise en place éventuelle d'ateliers de philosophie dans des classes de terminales professionnelles.

- 2021-2022 : une année de formation des enseignants identifiés.
Enseigner dans le cadre des ateliers de philosophie nécessite :
 - un intense travail préparatoire
 - un programme rigoureux et élaboré
 - une évaluation des acquis

12 heures de formation prévues au PUF 2021-2022

Objectif : former des enseignants de lettres-histoire et géographie à enseigner dans le cadre des ateliers de philosophie en terminale baccalauréat professionnel. En lien avec l'IA-IPR de philosophie.

Contenu : Travailler l'oral ; articuler le contenu des ateliers de philosophie avec le programme de lettres de terminale professionnelle / construire un véritable projet de classe ; échanger avec des enseignants de philosophie / immersions réciproques : assister au moins à 3 cours de philosophie en LGT pour les PLP LHG et à des cours de lettres en LP pour les professeurs de philosophie.

- 2022-2023 : mise en place d'ateliers de philosophie dans les établissements qui auront fait ce choix.

Présentation des enseignants de lettres-histoire et géographie

Rapport avec la philosophie

Cadre réglementaire

Arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

Art. 3. – Après l'article 4 du même arrêté, sont insérés les articles 4-1, 4-2 et 4-3 ainsi rédigés :

« *Art. 4-1.* – En terminale, les heures en co-intervention peuvent être conjointement assurées par le professeur d'enseignement professionnel et par le professeur enseignant le français, l'histoire-géographie et enseignement moral et civique, les mathématiques, la physique-chimie (selon la spécialité), la langue vivante A ou B (selon la spécialité), les arts appliqués et culture artistique, l'éducation physique et sportive.

« Les heures prévues à l'annexe 1 en co-intervention peuvent également être utilisées, en lieu et place de la co-intervention, pour la mise en place d'un atelier de philosophie et/ou le renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement de l'élève pour son projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études après le baccalauréat.

« *Art. 4-2.* – L'organisation et la mise en œuvre des heures en co-intervention en classe de terminale sont examinées en conseil pédagogique pour les établissements publics locaux d'enseignement, et en concertation avec les équipes enseignantes pour les établissements privés sous contrat.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043344699>

- L'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel propose ainsi aux établissements plusieurs **aménagements de la classe de terminale pour apporter une réponse pédagogique adaptée dans une logique de parcours de l'élève.**
- Cette réponse est construite dans le cadre du **projet pédagogique de l'établissement**, lequel voit son espace d'autonomie augmenté dans l'organisation de ces aménagements.

La **réflexion des équipes pédagogiques**, dans le cadre du projet de l'établissement qui prend en compte les **profils de ses élèves** et la **nature des spécialités professionnelles enseignées**, porte sur l'utilisation [...] des heures prévues pour la co-intervention qui peuvent être :

1. soit maintenues à cette fin dans les disciplines français/mathématiques-sciences
2. ou élargies à d'autres disciplines de l'enseignement général,
3. soit dédiées à un atelier de philosophie,
4. soit à l'abondement des heures prévues pour les modules post-baccalauréat.

Note de service du 1-3-2021 publié au BO n°15 du 15 avril 2021

**Aménagements de la classe de terminale du baccalauréat professionnel :
co-intervention, atelier de philosophie et modules de poursuite d'études et
de préparation à l'insertion professionnelle**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo15/MENE2109013N.htm>

2.2 L'atelier de philosophie

L'atelier de philosophie constitue une nouveauté majeure de la transformation de la voie professionnelle.

- L'introduction d'un enseignement de la philosophie au lycée professionnel est une reconnaissance de la **réussite de plusieurs expérimentations** installées parfois de longue date dans des académies.
- Cet enseignement qui guide et initie les élèves à la démarche philosophique est **une réponse au développement de la culture générale des bacheliers professionnels.**
- Sous des modalités variées, les contenus de formation proposés déterminent un **véritable parcours de philosophie pour l'ensemble des élèves concernés.**

- Articulé à des notions, des auteurs et à des questionnements appartenant aux traditions de la discipline, l'atelier peut encourager la pratique d'un dialogue construit, mais **exclut la simple discussion ou l'échange plus ou moins libre et spontané d'opinions.**
- Il conduit les élèves à savoir prendre de la distance par rapport à leurs opinions, à clarifier des notions fondamentales dont il est fait un usage quotidien et à travailler le langage.

Un programme de questions est établi par les professeurs avec le concours des deux corps d'inspection, IEN ET/EG et IA-IPR.

À titre d'exemples, les questions suivantes peuvent guider la définition du programme de l'atelier de philosophie :

- « Qu'est-ce que poser et résoudre un problème ? » ;
- « Que nous apporte l'expérience ? » ;
- « Avons-nous besoin de certitudes ? » ;
- « Le travail et son monde » ;
- « La loi, l'autorité, le pouvoir : un système complexe ? » ;
- « L'art et la technique sont-ils étrangers l'un à l'autre ? » ;
- « Que signifie "être libre" ? ».

Nota Bene !

- Ces questions n'étant qu'indicatives méritent d'être regardées avec prudence et en fonction du projet que l'on porte avec une classe.
- Il peut être plus intéressant de travailler sur le langage comme instrument de la pensée pour entrer sur la question : le langage permet-il de lutter contre la violence ? Que de se poser une question sur la nature d'une chose ou le travail en général.

- La mise en œuvre de l'atelier de philosophie en établissement professionnel requiert **un ajustement pédagogique précis de la part des professeurs qui en prennent la responsabilité.**
- Les **modalités d'enseignement sont, par définition, variées** et peuvent impliquer tant des **exercices oraux que des exercices écrits**, mis à la portée des élèves auxquels ils sont destinés :
 - production d'un questionnement ou d'une argumentation philosophiques,
 - découverte de textes de philosophes,
 - brefs écrits visant à la rédaction de définitions conceptuelles ou à l'énoncé de problèmes philosophiques convenablement identifiés, etc.
 - La lecture de textes d'auteurs philosophiques ne pose pas de problème particulier, à condition qu'ils soient courts et accessibles.

L'atelier de philosophie ne donne pas lieu à une évaluation certificative.

Repères pour la mise en place de l'atelier de philosophie

L'enseignement de la philosophie en baccalauréat professionnel vise trois objectifs principaux :

- la formation : apprentissage de nouveaux savoirs et savoir-faire, maturité critique et réflexive, articulations interdisciplinaires, tant avec les disciplines générales qu'avec les disciplines professionnelles, vision spécifique du monde ;
- la socialité ou la construction dans l'interaction d'une pensée éclairée : consolidation des aptitudes et du goût des élèves pour la discussion, l'écoute, l'argumentation au sein des projets qu'ils conduisent en responsabilité ; confiance et estime qu'ils s'accordent à eux-mêmes et les uns envers les autres ;
- la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en lien notamment avec l'enseignement de « culture générale et expression » proposé en STS.

- Ce dispositif est fondé sur le **volontariat des professeurs de philosophie** désireux de s'impliquer et ayant une bonne connaissance des objectifs poursuivis par la transformation de la voie professionnelle et de l'enseignement du français en particulier. L'élaboration du projet est **systematiquement accompagnée par le corps d'inspection.**
- Lorsque **certains professeurs de la voie professionnelle disposent des compétences requises** et qu'ils se portent **volontaires**, ils peuvent, **avec la validation et l'accompagnement des corps d'inspection**, prendre en charge cet enseignement après avoir participé au plan de formation académique mis en œuvre à cet effet. **Des binômes peuvent aussi être constitués, associant professeurs de philosophie et professeurs de la voie professionnelle.**

- La mise en œuvre passe nécessairement par :
 - une bonne **connaissance des acquis et des parcours des élèves** de la voie professionnelle
 - un **dialogue** entre les professeurs (de philosophie et de lycée professionnel)
 - un dialogue entre les corps d'inspection (IA-IPR et IEN ET/EG).
 - Pour l'ensemble du projet, **l'appui de l'IA-IPR de philosophie**, associé aux IEN ET/EG, est requis.
- ☞ Il permet d'accompagner les établissements et les professeurs et, en tant que de besoin, de transformer et d'améliorer les dispositifs mis en place.

- **Les articulations interdisciplinaires sont possibles, sans être imposées.**
- ☞ **L'atelier de philosophie peut se déployer de manière autonome ou s'articuler opportunément avec d'autres enseignements.**
- Ces articulations sont pertinentes et peuvent donner lieu à des projets spécifiques, en lien tant avec les enseignements professionnels qu'avec d'autres disciplines d'enseignement général.
- ☞ **L'objet d'étude du programme de français unique pour la classe de terminale « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » est un terrain fertile pour penser cette articulation.**

- **Le développement de capacités ou compétences visées par l'enseignement de français et particulièrement en classe de terminale** (« consolide[r] les capacités d'abstraction et rend[re] les élèves capables de construire et de partager un raisonnement solide ») croise très naturellement celles qui peuvent être développées par l'enseignement de philosophie :
 - élaboration des idées et capacité de questionnement,
 - acquisition et confrontation des connaissances et des expériences,
 - maîtrise de leur formulation orale ou écrite,
 - développement des capacités de lecture et d'interprétation.
- ☞ Ces compétences forment ainsi un point d'appui considérable pour le développement d'un enseignement nouveau.

- Mais, c'est avec **l'ensemble des disciplines enseignées**
(enseignements généraux ou enseignements professionnels)

que des **complémentarités et des intérêts communs** peuvent être recherchés par les professeurs intervenant, pour élaborer des séquences de formation pertinentes.

- La **dynamique des parcours** peut, elle aussi, être mise à profit : les modules consacrés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études peuvent être articulés à des séquences d'atelier de philosophie.
 - De même, l'élaboration du **chef-d'œuvre** peut donner lieu à une approche et à une consolidation philosophique pour aider les élèves à prendre conscience de ce qu'ils font au travers de cette réalisation, leur permettre de prendre du recul et resituer culturellement leur projet dans la société.
- ☞ Les professeurs en responsabilité sur la réalisation du chef-d'œuvre s'accordent alors avec le professeur de philosophie pour organiser des moments de formation ajustés aux travaux des élèves et positionnés à des moments pertinents du déroulement du projet.

- L'évaluation du travail effectué en atelier de philosophie doit permettre de **valoriser l'implication et la réussite des élèves** et peut s'appuyer sur des modes d'évaluation impliquant l'élève lui-même (évaluation partagée élève-professeur).

Ce que n'est pas un atelier de philosophie

☞ Il n'est ni un échange d'opinions, ni un débat d'idées, ni une discussion à visée philosophique (DVP).

- **L'échange d'opinions** vise à confondre l'opinion et l'idée et ne vise pas du tout la problématisation d'une question.
- **Le débat d'idées** s'élève sans doute à une pensée plus exigeante, mais il reste polémique et ne permet pas de s'entendre sur la finalité de la réflexion philosophique : la recherche de la vérité.
- **La DVP** est une forme d'éveil à la pensée abstraite pratiquée dès l'école élémentaire, mais enseignée par des personnes non formées à la philosophie.

Ce que peut être un atelier de philosophie

- Un atelier de philosophie est un **temps dédié à la réflexion philosophique, c'est-à-dire à une forme de problématisation des questions que l'on se pose sur le réel, visant à mettre à jour sa complexité, tout en s'élevant au-delà des particularités que l'on en perçoit.** C'est la raison pour laquelle on passe par une conceptualisation des notions que l'on utilise dans le cadre d'un raisonnement que l'on apprend à construire.
- Le **point d'entrée** dans ces ateliers pourra être très souple, comme **un problème de société, une découverte scientifique, une question brûlante comme celle de la laïcité ou encore celle de la fin de vie.** Mais la question que l'on se pose devra être choisie avec discernement et souci d'ouverture sur les autres disciplines. Les supports seront préférentiellement textuels, ce qui n'exclut nullement des documents audio ou vidéo.

Pour conclure...

L'atelier de philosophie en terminale professionnelle en trois questions :

- **Dans quels établissements ?**

- Mise en place de ces ateliers de philosophie répondent à des **choix** opérés par les établissements en conseil pédagogique et en concertation avec les équipes enseignantes. **Ils sont guidés par les besoins des élèves au profit de leur parcours**. → Il ne s'agit de mettre en difficulté les élèves de lycée professionnel.

- Liens possibles avec les programmes de lettres, d'autres disciplines ou d'autres dispositifs d'enseignement.

L'atelier de philosophie en terminale en trois questions :

- **Pour quels élèves?**
 - Des élèves de terminale du baccalauréat professionnel.
 - Une inscription dans le **projet d'une classe et dans le parcours de formation.**
 - Un projet qui doit concerner **Tous les élèves de la classe**, pas seulement ceux avec un bon niveau ou ceux qui comptent poursuivre en STS.

L'atelier de philosophie en terminale en trois questions :

- **Qui prend en charge cet enseignement ?**

Franck Burbage, Inspecteur Général de philosophie rappelle que la philosophie a sa tradition, sa technicité ; **qu'il faut de véritables compétences.**

☞ Formation des PLP LHG.

☞ Possibilité de binômes PLP-Certifiés sous la double autorité des corps d'inspection IEN LHG et IA-IPR philosophie.

→ **Formation nationale pour les ateliers de philosophie – conception en cours.**

Quelques préconisations de lectures aux enseignants de lettres-histoire et géographie

https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/09/17/lire-les-philosophes-pour-comprendre-ce-que-nous-vivons_6052589_3246.html

<https://la-philosophie.com/apprendre-la-philosophie>

Platon, le banquet; l'apologie de Socrate; le Criton, la République.

Marc-Aurèle, Pensées pour moi-même

Descartes, Discours de la méthode

Kant, Que signifie s'orienter dans la pensée?

👉 Liste purement indicative et qui sera complétée tout au long de l'année.